

MAIRIE DE LOCMIQUELIC
ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
« INAUGURATION GRANDE RUE »

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement dans la Grande Rue.

ARRÊTONS

Article 1 :

La circulation et le stationnement dans la Grande Rue est interdite le vendredi 18 juillet 2025 à compter de 14h00 et jusqu'à la fin de l'inauguration de la Grande Rue.

De l'intersection, Grande Rue et la rue Pasteur et jusqu'à l'intersection de la Grande Rue et la rue de Pen-er Zal, afin d'organiser l'inauguration de la Grande Rue.

Article 2 :

La signalisation réglementaire est mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 08 juillet 2025

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

